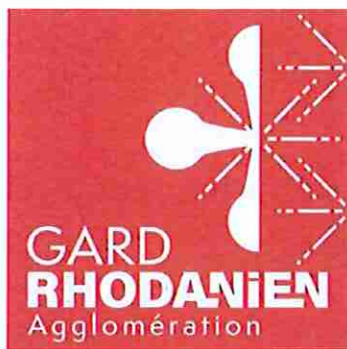




**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°52/2025
du Conseil communautaire
Séance du 7 avril 2025**

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 50

Nombre de conseillers absents : 25

Nombre de votants : 68

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE.

Absents/Procurations : Michel AGNEL (procuration à Mohamed BERKANE), Sandrine ANGLEZAN (procuration à Jean Christian REY), Charlotte BARRERE (absente), Frédéric BERNE (Procuration à Manon CROUSIER), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Raymond MASSE), Jacques BERTOLINI (procuration à Sophie GUIGUE), Pascal BORDES (absente), Jean-Yves CHAPELET (procuration à Maxime COUSTON), Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Yves CAZORLA), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (absente), Bernard DUCROS (procuration à Sébastien BAYART), Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Laetitia GAILLARD (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Robert GAUTIER (absent), Fred MAHLER (procuration à Benoît TRICHOT), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Bernard NASS (procuration à Léopoldina MARQUES-ROUX), Jean-Louis NOIRET (absent), Jennifer OBID (procuration à Christian BAUME), Jean ROCHE (procuration à Alexandre PISSAS), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Thierry VINCENT (absent)

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Convention de gestion en flux avec Grand Delta Habitat 2025-2027

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment ses articles L 411-1 et R 441-5 et suivants relatifs à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), modifiant les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux ;

Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations des logements locatifs sociaux ;

Considérant les opérations de logement social portées sur le territoire du Gard rhodanien par le bailleur Grand Delta Habitat et dont la communauté d'agglomération a garanti les emprunts ;

Considérant la convention proposée par le bailleur social « Grand Delta Habitat », fixant les modalités triennales de mise en œuvre d'une gestion mutualisée des flux d'attribution des logements sociaux pour les années 2025 à 2027 et flux de réservation annuel de l'agglomération pour l'année 2025 ;

Après avis favorable de la commission solidarités réunie en date du 20 mars 2025,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

(2 abstentions : L. MARQUES-ROUX, B. NASS par procuration)

- Autorise le Président à signer avec le bailleur social Grand Delta Habitat, la convention de réservation de logements et de gestion en flux au titre du contingent de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour la période 2025-2027, ci-après annexée ;
- Dit que le flux de réservation annuel de l'agglomération pour l'année 2025 s'établit à 1 logement ;
- Autorise le président à signer les avenants ajustant le flux annuel pour les années 2026 et 2027, conformément aux modalités de calcul conventionnellement définies.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 7 avril 2025.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

16 AVR. 2025

Jean Christian REY

Le Président



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr